

Composés organiques volatils : Échéance 2005

■ 1^{er} avril 2005

- En complément de la déclaration annuelle des émissions, transmission du premier Plan de Gestion des Solvants, comprenant une caractérisation et quantification, complète et justifiée, des émissions
 - *notamment des COV toxiques*

■ 1^{er} avril 2005 – 30 juin 2005 : présentation à la DRIRE

- du programme de réduction des émissions (objectifs, modalités, échéanciers, coûts)
 - *pour les COV toxiques : programme de substitution, ou, à défaut, justificatif technique et évaluation des risques sanitaires*
- du programme de surveillance des rejets et, le cas échéant, de l'environnement

■ 30 octobre 2005

- Confirmation par l'exploitant de la mise en œuvre du programme et du respect des délais